

DEPARTEMENT
Dordogne

COMMUNE DE SAINT-MARTIAL-DE-NABIRAT

ARRONDISSEMENT
Sarlat

CANTON
St Cyprien

PROCÈS-VERBAL

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**NOMBRE
de conseillers**
en exercice : 15
De présents : 13
De votants : 15

L'an deux mille vingt, le 28 septembre à 20h30 heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Martial de Nabirat s'est réuni en séance ordinaire salle des fêtes de Saint-Martial, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Hervé Ménardie, Maire.

Étaient présent(e)s : Mesdames et Messieurs – BESSE – BEZANGER – CABANNE – DEFONTAINE – GERARDIN – GOURDIS – MENARDIE H – MENARDIE M – PICOT – PIVIN – ROBARDET – VALIERE - VIDAL.

Le Maire certifie que le présent procès-verbal des délibérations a fait l'objet d'un affichage le : __/10/2020.

Étaient absents : Mr AVAZERY (procuration Mr Ménardie H)
Mme BENITA (procuration Mr Pivin François)

Le présent procès-verbal est approuvé le : __/__/2020.

Le Secrétariat de séance était assuré par : Mme Stéphanie PICOT.

La convocation du Conseil Municipal a été faite le 17/09/2020.

Le maire ouvre la séance avec un hommage à Mr Elie Bouygues, ancien Maire-Adjoint de la commune, récemment décédé.

Objet : Vote PV du conseil précédent

Le PV de la réunion du Conseil Municipal du 30/07/2020 est voté à l'unanimité

Objet : reversement du BP de la commune au Budget du pôle commercial

Le Maire rappelle le déficit du budget du pôle commercial et la nécessité d'équilibrer ce budget.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le reversement d'un montant de 147.813,87 euros du BP de la commune au budget du pôle commercial.

Mise au vote : Unanimité

Objet : reversement du BP de la commune au budget Assainissement

Le Maire rappelle les difficultés rencontrées à équilibrer le budget Assainissement et les travaux que la commune se doit d'engager pour le bon fonctionnement de la station d'épuration et la mise aux normes de ses équipements.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le reversement d'un montant de 12.997,38 euros du BP de la commune au budget

Assainissement.

Mise au vote : Unanimité

**Objet : Aménagement
d'aires de containers :
Acquisitions de terrains par
la commune**

Le Maire rappelle le projet d'aménagement d'aires de containers sur le territoire de la commune et indique que cette opération doit être finalisée avant le 31 décembre 2021. Il rappelle également les propositions faites M. François de Fontaine, conseiller municipal chargé du dossier.

Deux terrains correspondent au lieu-dit Le Suquet, appartenant à Mme Mercedes Laporte d'une superficie de 3448m². Après négociations, il a été convenu que la commune ferait l'acquisition de ces parcelles pour un montant de 500 euros et prendrait en charge les frais de notaires.

Mise au vote : Unanimité

**Objet : : Aménagement
d'aires de containers :
Acquisitions de terrains par
la commune**

Le Maire rappelle le projet d'aménagement d'aires de containers sur le territoire de la commune et indique que cette opération doit être finalisée avant le 31 décembre 2021. Il rappelle également les propositions faites M. François de Fontaine, conseiller municipal chargé du dossier.

Un terrain convient au lieu-dit Les Clèdes appartenant aux consort Vielmont d'une superficie de 450 m². Il a été convenu entre les deux parties, que la commune se portait acquéreuse du terrain pour un montant de 750 euros et prendrait en charge les frais de notaire.

Mise au vote : Unanimité

**Objet : Ventes et achats de
parcelles à Lol Haut**

Le Maire indique la nécessité d'établir une délibération pour déterminer le prix de vente au consort Vielmont, des parcelles du changement d'assiette du chemin rural et d'une partie de la voie communale n° 208 ainsi que du transfert d'une parcelle du four à la commune au lieu-dit Lol Haut.

En accord avec les consorts Vielmont il est convenu que les parcelles D-941, D-942 et D-934 seront vendues aux consorts Vielmont par la commune pour un montant de 1 euros le m² et que les parcelles D-937, D939, D-940 seront vendues à la commune par les consorts Vielmont pour un montant de 1 euros le m².

La commune prendrait en charges les frais de notaire.

Mise au vote : Unanimité

Objet : Réduction de loyers pour les commerces du Pôle Commercial pour les mois de confinement

En raison des pertes d'exploitation suite à l'épidémie de COVID 19, le conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'accorder des exonérations de loyers sur les 3 mois de confinement comme suit :

- 35% pour la Boulangerie, La Petite Table et le Cabinet d'infirmière
- 50% pour le salon de coiffure, plus impacté car arrêt total de son activité

Mise au vote : Unanimité

Objet : Logements T2 et T3 du Pôle Commercial : Fixation des loyers et un Mensuel

Le Maire rappelle la création de deux logements sur le site du Pôle Commercial, un T2 et T3. Il convient d'en fixer les loyers.

Pour le T2 : 350 euros mensuel

Pour le T3 : 450 euros mensuel

Mise au vote : Unanimité

Objet : Logements T2 et T3 du Pôle Commercial : Adoption de devis pour Finaliser les logements

Le Maire rappelle la création de deux logements sur le site du Pôle Commercial, un T2 et T3. Cependant, il convient avant tout d'en finaliser les travaux dans les cuisines. Plusieurs devis sont présentés. Le conseil municipal retient :

Pour le T2 : EIRL Jean-Luc Beausse pour la fourniture et la pose meubles pour un montant HT de 1765.78 euros.

Pour le T3 : EIRL Jean-Luc Beausse pour la fourniture et la pose meubles pour un montant HT de 1765.78 euros

Pour le T2 et le T3 : Ets Grinfan pour la fourniture, pose de plaques de cuisson et de hottes)

Mise au vote : Unanimité

.Objet : Adoption des règlements intérieurs de la cantine et de la garderie périscolaire

Ces règlements, mise à jour par les élus et appliqués depuis la rentrée scolaire, doivent être adoptés par le Conseil Municipal.

Mise au vote : Unanimité

Objet : Adoption du règlement intérieur des agents de la collectivité

Le Maire rappelle la nécessité pour la collectivité de se doter d'un tel règlement et indique que le projet a fait l'objet d'un avis favorable du Comité Technique du CDG 24.

Mise au vote : Unanimité

- Objet : Pôle Commercial : Report en 2022 du projet d'extension du Multiple Rural**
- Le Maire rappelle que pour des raisons budgétaires, le projet d'extension du Multiple Rural n'a pas été programmé au Budget du Pôle Commercial 2020.
Il propose de maintenir ce projet, de le reporter en 2022 et de solliciter des subventions dont la DETR pour 2022.
- Mise au vote : Unanimité
- Objet : Curage de la lagune à boue : Adoption de la convention d'assistance à maître d'ouvrage avec le SATESE**
- Le Maire propose au Conseil Municipal un accompagnement dans le cadre de cette opération, en raison de la complexité de celle-ci tant sur le plan technique que juridique, par le SATESE ATD 24 dans le cadre d'une convention d'assistance à maître d'ouvrage.
- Mise au vote : Unanimité
- Objet : : Mise aux normes de la station d'épuration**
- Le Maire rappelle que suite au contrôle du SATESE en 2019, il est nécessaire de procéder à la mise aux norme de la station d'épuration avec la sécurisation de l'escalier surplombant la lagune (remplacement) et la réparation du sprinkler. Un devis de la société OPURE est présenté pour un montant total de 6980 euros HT pour le remplacement de l'escalier et un devis de 934 euros HT pour la réparation du sprinkler.
Des subventions seront sollicitées.
- Mise au vote : Unanimité
- Objet : Agence Postale Communale : Adoption de la convention relative à son organisation**
- Le Maire indique que la convention signée entre La Poste et la Commune, relative au fonctionnement et financement de l'agence postale communale, est arrivée à terme le 31/12/2019. Il convient de la renouveler à compter du 1er Janvier 2020 et pour une durée de 9 ans renouvelable une fois.
- Mise au vote : Unanimité
- Objet : Agence Postale Communale : Adoption d'une convention pour l'ouverture d'un dépôt de Presse**
- Le Maire rapporte au conseil une suggestion de l'animatrice de l'APC, Mme Laporte, d'ouvrir un dépôt de Presse dans l'Agence Postale Communale. Une convention est proposée avec la Boucherie Charcuterie Guinot, dépositaire Presse à Cénac et St Julien. Le Maire donne lecture de la convention.
- Mise au vote : Unanimité
- Objet : Stade de Football : Réalisation de travaux de réparation et de mise aux normes électriques**
- Le Maire indique que Mr Roger Robardet, Conseiller Municipal, a dû intervenir en urgence pour une réparation temporaire du coffret de répartition électrique au stade de football.
Des travaux sont à envisager pour une mise aux normes électriques. Mr Robardet présente un devis d'ALLEZ.
Il restera des travaux à planifier notamment au niveau des vestiaires (plafonds, aérations, système de déclenchements d'arrosage à changer) pour les agents de la commune cet hiver.

Mise au vote : Unanimité

**Objet : Décision
modificative sur le Budget
Communal**

Le Maire informe le conseil municipal que l'association Pétanque St Martialaise en cours de modification n'a pas eu d'activité en 2020. Le maire propose annuler la subvention de 575 euros provisionnée par erreur au budget 2020 et de l'affecter au compte 60632 « Fournitures et petits équipements ». Ce transfert pourrait servir, dans l'éventualité de la création d'une école de foot, à l'achat de petit équipement.

Mise au vote : Unanimité

**Objet : Adoption d'un
Contrat d'entretien du
Chauffage de l'église**

Il convient de souscrire un contrat de maintenance du chauffage de l'église sur les conseils de notre assureur. La société Delestre propose un contrat annuel avec une rémunération forfaitaire de 480.20 euros HT.

Mise au vote : Unanimité

Divers

Les Finances de la Commune : Le Maire a sollicité plusieurs organismes bancaires pour une renégociation d'un prêt que la commune avait contracté pour financer la création du Pôle Commercial. Les organismes bancaires contactés ne veulent pas refinancer la dette de la commune. Il conviendra donc d'effectuer des transferts du BP de la commune vers le Budget du Pôle pour maintenir l'équilibre de ce dernier.

Adressage : une rencontre avec la Commission Adressage mise en place par le précédent Conseil Municipal a été organisée. Un travail sérieux et pratiquement achevé a été effectué par elle mais il reste quelques points à régler (Laubrecourt, La Molière). Une réunion sera organisée avec les habitants de ces lieux dits pour tenter de régler ce désaccord.

Composition de la Commission électorale :

- Délégués de la commune : Titulaire / Marguerite Ménardie ; Suppléante / Ginette Benita ;
- Délégués de l'administration : Titulaire / Alexandre Mianes ; Suppléante / Joëlle Guitard-Grinfan ;
- Délégués du juge : Titulaire / Véronique Vielmont ; Suppléant / Max Bel.

Charte du « Bien vivre à St Martial » : Le Maire souhaite que sa rédaction soit confiée à un groupe d'élus ainsi qu'à des actifs de la commune (commerçants, artisans...etc). Une réunion d'information et d'échange avec eux sera convoquée prochainement.

Rencontre avec les gérants du St Martial : Le Maire accompagné de Samy Vidal a rencontré les gérants du restaurant « Le St Martial » en vue d'une éventuelle vente du domaine public devant leur établissement. Une proposition leur avait été faite par un précédent Conseil Municipal s'élevant à 23.000 euros.

Malgré une réduction du prix de vente à 8000 euros, les gérants estiment que celui-ci reste trop élevé. Le Maire indique que compte tenu des frais d'enquête publique que cette aliénation engendrera, il ne peut réduire plus son offre et qu'il n'engagera pas d'autres négociations.

Rencontre avec l'assureur de la commune : un point a été fait sur les affaires en cours et les contrats de la commune.

Rencontre avec les associations de la commune : Enrichissante, toutes ont fait des demandes que la commune essayera de satisfaire. Le Maire a fait part des modalités d'utilisation de la salle du Foyer Rural aux vues des conditions sanitaires actuelles.

Le Maire avait assisté quelques jours auparavant à l'assemblée générale de la chasse où la question du cabanon a été abordée. François Defontaine est en charge de ce dossier au nom de la Municipalité.

Installation des commissions : Les commissions Communication, Affaires sociales, Animation, Culture et Patrimoine et Solidarité ont été installées. L'installation des autres commissions se fera au fur et à mesure d'ici la fin de l'année si possible.

Fêtes et cérémonies :

Octobre Rose : une marche est organisée le 17 Octobre, nous comptons sur la présence du plus grand nombre et notamment des élus.

Cérémonie du 11 Novembre : une décision sera prise mi-octobre sur les modalités de son organisation.

Maité Valière, Annie Gérardin et Samy Vidal travaillent sur l'installation d'illuminations de Noël avec l'option de la location de guirlandes électriques.

Enquête Publique 'les carrières de Bouzic, Langlade' : Après une visite du Maire et de Mme Marguerite Ménardie sur site, aucun d'eux ne voient d'impacts pour notre commune. Une réponse sera faite dans ce sens au commissaire enquêteur.

Urbanisme : Une personne a déposé un permis de construire et a commencé les travaux au Cauze avant la délivrance de l'autorisation. Le Maire l'a contactée par téléphone pour lui demander de cesser les travaux sous peine de porter plainte, et a confirmé son entretien avec lui par mail avec copie à la Gendarmerie/DDT/ABF. Un courrier en lettre recommandée lui sera adressé.

Voirie et aménagements de terrains :

Carrefour de la Croix de Gourdon : Une rencontre avec Mr Chaumeil (Unité d'Aménagement du Département) doit aboutir à une proposition d'aménagement qui sera transmise courant novembre.

Un devis a été signé pour le terrassement de l'ancien bourrier.

L'école : 34 enfants ont effectué leur rentrée en primaire cette année à St Martial. Le protocole sanitaire a été mis en place et respecté tant par les agents, les maîtresses que les élèves. Nouveauté cette année, la commune a décidé de s'approvisionner à la « Petite Table » en ce qui concerne la restauration scolaire, et de continuer à se fournir à la Boucherie Guinot et à la poissonnerie Miori. C'est un changement pour Mr Ruivo qui est en charge de la préparation des repas de nos petits mais il s'adapte au mieux.

Le matériel de la cuisine est très vétuste : il va falloir envisager certains investissements. En attendant, la commune fait de son mieux : un plan de travail aux normes a déjà été réalisé par nos agents du service technique. Merci à eux.

Le Conseil salue aussi le travail de Mme Françoise Laporte, dévouée à la garderie, avec son enthousiasme habituel. Un devis pour un chauffe-eau est en attente, afin de faciliter le travail des agents qui font l'entretien des locaux.

Archives : La commune a sollicité le CDG 24 pour une mission sur nos archives communales. Après une visite, il en ressort que cette mission sera à envisager sérieusement afin de préserver celles-ci.

Projet d'agrandissement du Camping 'le Carbonnier' : ce projet visant à pouvoir installer une centaine de mobil-homes supplémentaires ne doit pas avoir pour conséquence de priver d'eau l'été d'habitants qui vivent dans de proches secteurs de la commune. Ce dossier est à l'étude avec le concours du SIAEP du Périgord Noir, la SOGEDO et le CESO. Des travaux de renforcement du réseau d'eau de la commune avec des antennes sur le camping, aux lieudits le Lantier et Pech de Biau sont envisagées. Les problèmes récurrents de manque d'eau du Cauze devraient être résolus grâce à un branchement du réseau déficient sur le réseau parallèle.

Aires d'aménagement des containers : François Defontaine fait un point sur le dossier en cours et le nombre de containers prévus.

Une réunion publique est envisagée pour présenter le projet aux habitants de St Martial.

Défense Incendie de la Commune : Samy Vidal fait un rapport de la visite de contrôle du SDIS 24 le 10 septembre dernier. Rien n'a été fait par rapport à la dernière visite et sur la plupart des points contrôlés, la commune est en défaut. La situation est sérieuse. Il faut envisager :

- La renumérotation des poteaux et bouche incendie et la signalisation du puisard de Lol-Haut ;
- La signature de conventions avec des propriétaires de retenues d'eau ;
- La mise en place avec le SDIS 24 d'un Schéma Communal de Défense Incendie, afin d'assurer à long terme, la défense incendie des lieux de la commune habités et dépourvus d'équipements.

Agence Postale Communale : le problème de l'accessibilité aux handicapés est à régler rapidement aux vues des obligations légales concernant les ERP. Après concertation avec La Poste deux possibilités s'offrent à la commune : soit sur l'actuel local l'installation d'un monte-charge ou d'une rampe d'accès (aménagements coûteux) ou aménagement de l'Agence Postale Communale dans les locaux de la mairie (aménagement à moindre coût et mutualisation des services). La Poste doit faire parvenir deux projets d'aménagement de l'APC dans la Mairie qui seront à étudier.

Solidarité : La convention pour la navette mise en place par la Communauté des communes n'a pas été renouvelée car peu utilisée (1 fois l'année dernière).

Demande de la coiffeuse au Pôle Commercial : elle sollicite la mise à disposition de la cave pour l'entretien de son ballon d'eau chaude et des syphons.

Elle nous informe également qu'elle souhaite repeindre les murs du salon. Mr Roger Robardet reprend contact avec elle et s'occupe de ce dossier.

Raccordement au réseau d'eau pluviale d'une maison actuellement en travaux dans le bourg :
le Maire ne s'y oppose pas sous réserve que cela ne nécessite pas de casser le trottoir.

Elections sénatoriales : le Maire indique qu'avec Annie Gérardin et François Pivin, ils ont voté aux 2 tours des élections sénatoriales hier à Périgueux.

La séance est levée à 00h30

Fait à Saint-Martial, le 28 Septembre 2020